

FEDERATION WALLONNE DES GROUPEMENTS DE DANSES POPULAIRES

Association sans but lucratif

sous la présidence d'honneur de **M. M. HICTER**

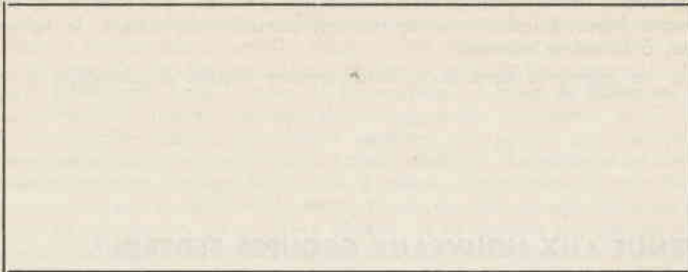
Directeur d'administration des Arts, des Lettres, de l'Éducation Populaire
et de la Jeunesse.

FEUILLETS D'INFORMATIONS

Secrétariat général: 6 avenue Joli-Bois, Bruxelles 15 - Tél. 70.26.41 - C.C.P. 700.82

BULLETIN TRIMESTRIEL — MARS - AVRIL 1962 — N° 14

(Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.)



CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les membres sont invités à assister à l'Assemblée générale statutaire qui se tiendra le 11 mars 1962, à 10 heures, à l'adresse suivante : 2, boulevard Albert-Elisabeth, à Mons.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue en avril 1961, à Liège.
2. Nomination et réélection d'administrateurs.
3. Approbation des comptes pour 1961.
4. Adoption du budget pour 1962.
5. Rapport d'activité pour 1961.
6. Programme d'activité pour 1962.
7. Désignation des commissaires aux comptes pour 1962.
8. Divers.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Comme chaque année, l'Assemblée générale statutaire permettra à la Fédération, non seulement de faire le point, mais également de recueillir les suggestions des membres, tant des groupes fédérés que des membres adhérents. Elle permettra également de renforcer les contacts individuels d'où découle la réelle collaboration dans la poursuite d'un idéal commun.

Comme chaque année, l'Assemblée générale donne l'occasion à tous les danseurs fédéraux de se réunir après cette Assemblée, en une séance de danses populaires au cours de laquelle auront lieu des démonstrations particulières des groupes qui en ont exprimé le désir, et l'exécution de danses du répertoire accessibles à tous avec un minimum de rappels techniques.

Pour 1962, l'Assemblée générale aura lieu à Mons, le 11 mars, à 10 heures, 2, boulevard Albert-Elisabeth, et la réunion annuelle de danses, le même jour à 15 heures, à la même adresse.

Tous les membres sont donc cordialement invités à participer à ces deux réunions.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX GROUPES FEDERES !

Grâce à la collaboration efficace des dirigeants fédéraux, de nouveaux groupes viennent d'être formés ou viennent d'adhérer à la Fédération.

C'est ainsi que la Fédération a le plaisir de souhaiter la bienvenue et une collaboration fructueuse aux groupes suivants :

« COMPAGNONS DE LA TARENTELE » - Resp. Mlle VAN TUYKOM, 12, rue du Carrousel, Bruxelles 4.

« C.D.P. MESSIDOR », de Quiévrain - Resp. M. René DUPONT, 18, rue des Telliers, Mons.

« C.D.P. NIVOSE », de Mons - Resp. Présidente Mme Julie LAMBERT-LETOT, 25, avenue Reine Astrid, Hyon-Mons.

« NOVELLITE - G.D.P. de la Délégation Wallonne des C.E.M.E.A. » - Resp. M. S. WILLEZ, 187, rue du Cente, Saint-Nicolas-Liège.

« SPATZ CLUB DE BELGIQUE - SECTION DE LIEGE » - Resp. M. Henri TITEUX, 67, rue Wilmart, Chênée.

« GROUPE U.L.B. » - Resp. M. Frans FRESON, 27, rue Brichaut, Bruxelles 3.

LA PUBLICITE DANS CE BULLETIN

peut être obtenue au tarif suivant : la page 500 fr. ; la 1/2 page 250 fr. ; le 1/4 de page 125 fr. ; la ligne 15 fr.

Aidez-nous à couvrir les frais d'impression de ce bulletin en nous confiant votre publicité ou en nous amenant des annonceurs.

Avec votre aide, ce modeste bulletin pourra ainsi revêtir une forme plus attrayante et comporter une matière plus abondante.

A tous, merci !

BREVE ESQUISSE D'UN HISTORIQUE (*)

DE LA DANSE TRADITIONNELLE EN WALLONIE

Si modeste que soit l'ensemble de danses folkloriques de chez nous, il est un trésor, et l'histoire rapide de nos danses confirmera, je l'espère, la valeur culturelle incontestable de cet héritage de nos pères, auquel il ne manque plus qu'une exploitation intelligente aux fins éducatives et sociales évoquées plus haut.

L'étude attentive de nos danses permet d'attester l'existence réelle du **cramignon** depuis 1575. Le mot veut dire danse en chaîne dentelée, à la manière de la crémaillère. On peut conjecturer que la danse décrite par une chronique du XV^e siècle, pour l'année 1404, dans le quartier de l'Isle à Liège, est une longue danse instrumentale, donc une carole qu'aujourd'hui on appelle **bran d' fièsse** dans la Basse-Meuse. Ce type de danse, chantée ou instrumentale, est plus ancien encore, car on peut le suivre jusqu'au XII^e siècle : c'est la carole en chaîne ouverte, la farandole provençale, le kolo yougoslave, le choros grec, la hora roumaine et turque, la langtanz allemande. Sous le nom de **krameljoen**, le **bran de fièsse** est passé en Limbourg hollandais, indice précieux de la vogue du cramignon et du bran. En Hesbaye ces longues danses s'appellent **corôles**, qui paraît une déformation de **corôles**, mot verviétois lui-même issu du carole médiéval. Au plateau de Herve on les appelait anciennement **danses** ou **hièdes à cawe**. Caractéristique est l'alternance homme et femme, qui se donnent la main, tandis que le meneur porte un bâton ou un bouquet. Le cramignon est en outre chanté, et la formule typique du chant : un vers repris par le chœur, suivi d'un second vers qui deviendra le premier du couplet suivant, le couplet s'achevant sur un refrain en chœur et la chanson sur le vers initial — cette formule est celle de la rotuenge médiévale, dont le nom survit dans le dialecte wallon du pays de Charleroi et du Centre, sous les formes de **rotuwintche**, **rotintche**, sans s'appliquer ni à un chant ni à une danse. On le voit, les éléments du cramignon sont vénérables et d'un intérêt culturel incontestable.

Au pays de Stavelot-Malmedy survit une autre longue danse, appelée les **trêhes**, d'un mot « tresque » ancien-français qui désigne une estampie ou danse par couples ou par groupe de 3 danseurs exécutée au son d'instruments qui jouaient des airs en forme musicale de branle coupé. La danse stavelotaine et malmédienne est loin de représenter une estampie, et ceci prouve que l'on ne peut se fier à l'étymologie pour établir la nature d'une danse, à défaut de toute autre documentation. La vraie tresque, infantilisée, survit dans certains jeux d'enfants, par exemple dans les soi-disant rondes de « Gargarisse, pain d'épice », « Mon père est cordonnier » et autres jeux dits de tirelicoquette au pays de Liège, et de tresse en France.

C'est au moyen âge aussi qu'il faut faire remonter la figure de l'arceau ou pont, que les enfants ont conservé dans certains jeux, comme celui des « Anges et des démons », autrement dit « des portes d'Enfer et des portes du Paradis », ainsi que dans l'ancienne danse de carnaval, bien connue aussi en Angleterre, d'« Enfilons les Aiguilles », ou encore dans la carole en chaîne ouverte de « Pompon les carillons ».

Une autre figure très ancienne est celle de l'escargot : c'est aussi une carole en chaîne ouverte, conservée par les enfants dans la soi-disant ronde de « Caracole pistole ».

Quant à la figure de la scie, conservée par les enfants encore avec d'innombrables formulettes généralement en dialecte, preuve de haute antiquité, elle paraît aussi avoir appartenu à la tresque.

Il y a donc ici des figures simples et très anciennes qui peuvent utilement être intégrées à un enseignement naturel et progressif de la danse et du style traditionnels.

(*) cfr « La danse folklorique en Wallonie », bulletin n° 13.

Une des formes de la carole est la ronde, qui évolua normalement en branles à la Renaissance. Notre tradition wallonne a conservé quelques branles. Les plus anciens paraissent bien être les rondes-danses ou rondes, dont les plus jolies sont les rondes à baiser. Un nombre important d'elles ont été publiées pour le pays de Liège et le Borinage. L'une des plus intéressantes est la danse de carnaval du « Petit jardin d'amour », dont il existe aussi une forme instrumentale connue sous le nom de danse du foulard ou danse du mouchoir, forme simplifiée de la danse du coussin, dont on sait maintenant qu'elle remonte au moins au XVII^e siècle. La forme chantée est déjà attestée dans la « Comédie des Chansons » de 1640.

Un des branles les plus anciens est le branle séculaire de Bertrix; il est la continuation d'un de ces branles coupés dont le germe est dans l'estampie du moyen âge.

L'allemande fut à l'origine un branle double dansé en rond, l'almain ou allemande, qui est une évolution du branle de Bourgogne, passé en Allemagne et de là en Italie, pour revenir en France sous un nouveau nom. En Wallonie l'allemande grave se continue sous le nom d'**amoureuse**, nom sous lequel elle a repassé en Allemagne, notamment dans l'Eifel. A Malmedy, l'amoureuse porte de nom d'**amourettes**.

Un certain nombre de branles sont plus récents; signalons parmi eux la sabotière ou branle des sabotiers, venu de Bretagne via Paris, et sur l'air de laquelle on chante une chanson hutoise en français : « Bonjour, belle voisine ».

Un autre branle intéressant est la matelotte — branle, dont l'air typique est le « Soldier's Joy » écossais, composé à l'époque de la Régence en France, et qui se répandit largement, puisqu'on l'a noté au Groenland.

La **galope** est encore un branle, mais sur un air allemand du XIX^e siècle, la bunte Polka.

La **Marève Doudouye** elle-même est un branle sur un air ancien, au dire de Mme Thisse Derouette, « témoignage de l'art monodique des trouvères, prolongé par la tradition orale, et dernier vestige des « tors » du moyen âge et des « branles » de la Renaissance. Mais les paroles en sont récentes, selon toute probabilité du début du XIX^e siècle. Sur le même air on dansait **li tchèna** de Grand-Halleux, et l'**orédje d' Ottré**, laquelle comme danse est une contredanse (héritage du XVIII^e siècle) simonienne (héritage du XIX^e siècle) dansée avec rage. Une contredanse est dite simonienne parce que les cavaliers changent de dame, allusion aux théories communistes de Saint-Simon.

Une autre danse de la Renaissance est la gigue, née en Angleterre dans la seconde moitié du XVI^e siècle (1586) et qui a survécu chez nous sous le nom de **tchike**, notamment à Vencimont et à Monceau-én-Ardenne. Les matelottes en 6/8 étaient des giges. Elles n'ont pas survécu dans le folklore.

La grande source des danses folkloriques wallonnes fut la vogue considérable de la contredanse. Selle-ci, créée en Angleterre à la fin du XIV^e siècle, pénétra aux Pays-Bas et en France dès 1685, et connut un succès considérable dès la période de la Régence jusqu'au XIX^e siècle. Parmi les contredanses qui survivent dans notre tradition folklorique, notons d'abord la contredanse anglaise de **Ri ri caloré**, que les enfants exécutent encore, et celle qui se retrouve aussi dans l'**alïon**, du moins dans la forme tardive de cette coutume, et dont les chansons typiques sont en dialecte et de structure analogue aux cramignons, ce qui fait penser à une carole ou une ronde-danse qui aurait évolué sous l'influence de la contredanse. Une des plus anciennes contredanses est le passe-pied d'Ardenne, qui se danse à Harre à trois figures : poussette, chassé-croisé et balancé, ce qui nous éloigne considérablement du passe-pied original, d'origine bretonne. Sur l'air ancien du « Carillon de Dunquerque », on danse la danse du **dj'vâ** ou de **tchèron**, en chantant à l'occasion une chanson dont le premier couplet vit encore dans la mémoire des vieux.

La contredanse française n'est pas entièrement oubliée; on retrouve en divers lieux les figures la composant : chaîne anglaise ou pantalon (depuis 1830), pas d'été, poule, pastourelle et chassé-croisé; dansée à quatre couples, on obtient le quadrille, dont les plus célèbres sont l'impérial, encore dansé au XIX^e siècle à Blégnny-Trembleur et le quadrille des lanciers, dont l'air de la 5^e figure a été l'objet de mises en paroles (ce sont les fameuses « Bottes Bastien »). Un autre quadrille encore jouit d'une certaine renommée : c'est le quadrille de Mormont. La contredanse française devint le quadrille français, mais on y changea quelques figures : la première figure s'appela **novellité**, on y eut aussi les visites, l'en avant-deux, lequel subsista, dans le folklore gaumais notamment, comme danse pour aller cueillir les danseurs, et ajoutons encore le dos à dos. Une autre contredanse est la simonienne; et si un quadrille ne compte que trois figures, on l'appelle **polo** dans le Centre. Des figures de ces contredanses françaises les enfants ont conservé la chaîne des dames, l'air de la sauteuse : « Marie, trempe ton pain », et quelques autres éléments.

Les danses héritées des branles de la Renaissance sont des **rondès danses** en Wallonie orientale; celle qui dérivent de la contredanse, des **p'titès danses**, et encore, elles sont des reviviscences de branles. En Ardenne ce sont la maclote, l'amoureuse et l'allemande, avec le passe-pied **po rawète** (c.-à-d. de surplus). A ces danses s'opposent les **hautès danses**, celles de la ville au XIX^e siècle, qui sont des danses par couples où l'on se fait des **sèrvieûrs**, c.-à-d. des saluts obséquieux. Ces danses sont la valse, la polka, la mazurka, le scottisch, dont on peut à peine affirmer le caractère folklorique. L'une d'elles fut assez en vogue dans notre pays et semble y être née, c'est l'ostendaise, introduite en France vers 1880.

Je n'ai voulu présenter que des danses dont on peut imaginer pouvoir les remettre en circulation un jour. Il est certain que la Wallonie a dansé d'autres danses, comme la bretagne, la gavotte, le rigaudon, le menuet, la colonne, la petite française, etc., dont on sait qu'elles ont descendu dans le peuple, mais dont on ne possède pas de notation musicale ni d'indication chorégraphique satisfaisantes.

Il reste deux sortes de danses dont je n'ai rien dit : celles qui jusque maintenant sont restées d'origine indéterminée et d'âge inconnu, comme la danse du **romon**, l'assaut, les olivettes, le galop chinois, la danse des 7 sauts, etc.

Il y a ensuite les danses rituelles, comme celles des Gilles de Binche, dont la musique, si caractéristique qu'elle soit, notamment en ce qui concerne le battement du tambour, n'a jamais pu être déclarée antique, puisque l'air le plus anciennement attesté, celui de « Lion Belgique », remonte à 1761. Il y en a d'autres, comme la danse désordonnée des pèlerins à **l' tête al danse** à Thiméon à l'occasion de la procession de Sainte-Madeleine de Jumet, il y a les rondes de la Saint-Jean à Malmedy, la danse des petites quêteuses des dimanches de mai en Ardennes méridionales et en Gaume, **li donce è cêke** de Waremme, dont on a une description mais pas de mélodie, les quelques danses d'épées et de bâtons dont j'ai déjà dit un mot et qui ne sont pas attestées en Wallonie avant le XVI^e siècle, et sur l'exécution desquelles on est trop peu renseigné.

Très intéressante me paraît la coutume, pour les organisateurs de la fête paroissiale, d'aller cueillir les filles chez elles au moyen d'un cortège ou d'une longue chaîne : c'est la danse de la **dorée**, le **galop chinois** de Gerpennes, l'**avant-deux** de la Gaume, la **danse des braguètes** de Gochenée.

Des maîtres à danser parcouraient autrefois les villes et les villages; contre quelques sous, ils enseignaient les bonnes manières et les danses à la mode, bien souvent en s'accompagnant de leur violon de poche ou en chantant les pas et les figures.

LA MUSIQUE ET LE COSTUME

Généralement on dansait au son du violoneux ou d'un petit orchestre rustique. Les instruments préférés furent la vielle ou **vièrlète**, le violon, la harpe, et des instruments à vent comme le trompette, le chalumeau, et vers 1890, l'accordéon qui élimina les autres instruments. Certaines danses étaient aux chansons, et des bals entiers étaient chantés, dans la région d'Ath par exemple. Quand on n'avait pas d'instruments pour soutenir la danse instrumentale, on parlait, c.-à-d. qu'on chantait un tra-la-la sur l'air dont on avait besoin.

Quelques manières de danser sont propres aux gens du peuple : ils aiment valser à l'envers ou **distwèrtchi**. Pour ne pas salir la robe de sa danseuse, le cavalier la tient dans le dos avec un mouchoir en main. Pour engager une demoiselle et après l'avoir ramenée, on lui fait serviteur, c.-à-d. une révérence. Généralement le caractère vif de notre race s'adapte mieux à une danse vive et gaie, et on affectionne faire des entrechats et des bonds.

On m'a demandé de vous dire quelques mots du costume : c'est aujourd'hui une tâche pratiquement impossible. Plus encore que l'histoire de notre danse, celle de notre costume a été négligée. De toute façon, ce point est secondaire et bien plus artificiel encore que la reviviscence des danses, car la Wallonie ne semble pas avoir eu de costume national ou régional — la mode depuis longtemps vient de Paris. Je pense que l'on a tort de se figer dans l'uniforme des groupements de danses liégeois, sarrau et casquette de soie pour les hommes, et robe longue, généralement plissée, avec tablier et chapeau de paille à bavolet pour les femmes. Je pense que l'on peut hardiment s'inspirer de sources picturales plus anciennes, et que chaque groupe devrait mettre son point d'honneur à varier son costume. De toute façon, rien ne justifie l'uniforme actuel, qui n'est que le dernier état du costume avant son remplacement par les modes plus modernes. Et, en somme, on souhaite que quelqu'un en vienne à s'intéresser à ce problème avec la même intensité qu'on l'a fait pour la chanson et la danse, avant qu'il ne soit trop tard. Le matériel ne manque pas : les musées de folklore ne sont pas pauvres en costumes, et on a de surplus quelques rares travaux des folkloristes et des historiens et les ressources de l'iconographie. Alors que la tâche est entamée pour l'étude indispensable de nos instruments de musique grâce aux heureuses initiatives de M. Paul Collaer, le costume attend toujours son spécialiste.

J'espère que le large tablecu que j'ai brossé des problèmes de la danse en Wallonie et plus spécialement de la danse traditionnelle de chez nous, contribuera à redonner la fierté de vouloir la pratiquer et de la faire connaître dans nos milieux wallons, C'est une tâche exaltante d'aller au-devant de l'avenir en valorisant l'héritage des ancêtres.

Roger PINON.

Membre de la Commission royale
belge du Folklore.



STAGE DE NAMUR — JUILLET 1961

A l'occasion du stage organisé à la Maison des Jeunes, de Namur, pendant la dernière semaine de juillet, nous avons pu compter entre autres sur la collaboration de M. Huig Hofman, dirigeant-fondateur de la « Volksdanscentrale voor Vlaanderen », laquelle est une organisation similaire à la nôtre, dans la partie flamande du pays.

Le 26 juillet, M. Hofman a fait un exposé des conceptions de son organisation dans le domaine de la danse populaire (que d'aucuns appellent « folklorique »). Il nous en a aimablement fait parvenir le résumé ci-dessous :

Le mouvement en faveur de la danse populaire en Flandre.

1. QUELQUES PRINCIPES.

- La pratique de la danse populaire n'a de signification réelle qu'au sein d'une communauté. Ce ne sont pas les danses en elles-mêmes qui caractérisent notre mouvement avant tout, mais les liens qui unissent les danseurs.
- L'assimilation des individualités et la soumission volontaire des couples à la communauté exigent des participants une disposition d'esprit spéciale, qui incite chacun à prendre soin de son semblable et à s'adapter aux normes de la danse communautaire.
- Les danses populaires constituent un bien culturel. Elles ne sont pas un spectacle de « variétés ». La pratique de la danse populaire ne pourrait et ne saurait avoir pour but « uniquement » la démonstration. Le sens éducatif et social ne peut être perdu de vue lors des séances d'entraînement. A ces dernières chacun doit pouvoir participer — même les débutants les plus malhabiles — car c'est seulement de cette manière que peut éclore et se développer un « sens communautaire ».
- La danse populaire était autrefois la manière de danser du peuple (ce terme étant pris dans son sens le plus large). Elle doit le redevenir. Sa pratique ne peut se limiter à la paysannerie, bien que ce soit là qu'elle est restée le plus en usage. Notre nouveau mouvement en faveur de la danse populaire veut englober toutes les couches de la population, aussi bien la paysannerie et les ouvriers des villes que la classe intellectuelle. Il s'adresse à tous les âges, des enfants aux adultes, en passant par les adolescents. Pour tous le mouvement conserve sa pleine signification.

2. POINTS DE VUE ET PARTICULARITES.

- a) **La pratique de la danse populaire doit être considérée comme un délassement sain et éducatif.**
 - 1) **Qualités physiques.**

N'exigeant pas de dépenses musculaires exagérées, elle est un exercice qui, tout en stimulant sagement diverses fonctions vitales, ne provoque pas une fatigue immodérée.
 - 2) **Valeur esthétique.**

Elle incite à écouter et à suivre, ou mieux « vivre » la musique, aide à discerner la structure des mélodies et à leur donner consistance par le mouvement. Elle fait également apprécier les musiques et les danses d'autres peuples et d'autres temps.
 - 3) **Rôle formatif.**

— Renforcement de l'esprit communautaire : tous dansent avec tous. Pas de vedettes, d'où élimination des causes de jalousie, etc. Ecarte l'esprit de compétition.

- Formule idéale pour la mise en présence et la coexistence des jeunes gens et des jeunes filles. Dans cette communauté, les couples ne sont plus isolés, mais en sont les cellules. Pas d'ambiance équivoque : les jeunes gens se « dégrossissent » et les jeunes filles se comportent d'une manière naturelle.
- Facteur de fraternisation : aussi bien lors des rencontres dans le milieu ambiant que sur le plan des réunions internationales. Des présentations d'ensemble aident l'individu à s'intégrer dans la communauté. Contribue au respect et à la compréhension des manifestations de la vie chez autrui et chez d'autres peuples.

b) La danse populaire est un délassément qui convient également à une communauté moderne.

Elle n'est pas l'apanage des membres de mouvements de jeunesse. Tous, aussi bien les enfants que les adolescents et les adultes, du moment qu'ils sont réceptifs à nos conceptions, sont à même d'être intégrés dans le mouvement.

Il est un fait que notre mouvement, ayant pris son essor dans les organisations de jeunesse, se libère difficilement de l'empreinte laissée par celles-ci. Et par ailleurs des anciens membres, par le fait même de cette caractéristique, manquent souvent de courage pour nous revenir plus tard.

Conclusion : certaines caractéristiques inhérentes au mouvement, doivent disparaître (telles que le port des culottes courtes et des certains types de costumes ou de robes, etc.).

c) La danse populaire n'est pas une curiosité folklorique.

Le fait de se cramponner à des formes périmées empêche toute évolution. La danse populaire ne peut pas être un prolongement des collections de musées.

Conséquences :

- a) le répertoire ne doit pas s'inspirer uniquement de la tradition locale ou régionale;
- b) le style présenté, soit par des gens âgés, soit par la population paysanne, ne doit pas être copié ni repris intégralement;
- c) le port des costumes locaux ou régionaux (par exemple le costume paysan du siècle dernier) n'est pas nécessaire;
- d) les instruments d'accompagnement peuvent être contemporains, de même que les arrangements musicaux.

3. LE REPERTOIRE.

Sera constitué en fonction de la signification de notre mouvement.

- a) A côté d'un répertoire propre, il est beaucoup emprunté à l'étranger et principalement en Europe occidentale. Ces derniers temps apparition de danses simples en provenance des Balkans et d'Israël.
- b) La contredanse est fort appréciée. Ces derniers temps subit un léger recul.
- c) Les square-dances ainsi que les anciennes « community-dances » offrent beaucoup de possibilités.
- d) En aucun cas des danses qui ne répondent pas à notre tempérament, à notre dynamisme ou notre sens du rythme, ni des danses de spectacle.
- e) Pas de danses dites « à courtiser » — limiter les danses de couples.
- f) Différencier le répertoire selon qu'il s'adresse à des enfants, des adolescents ou des adultes.

4. **LES PROBLEMES** sont nombreux et il n'a pas été possible de les traiter par manque de temps. Citons entre autres le renouvellement du répertoire, le recrutement, l'accompagnement musical, la constitution des cadres...

5. **CONCLUSIONS.**

- Le mouvement ne peut se figer par défaut de renouvellement.
- Il ne peut dégénérer en exhibition folklorique.
- Il doit répondre aux aspirations de toute la jeunesse flamande, de la ville et de la campagne, des usines et de la bourgeoisie.
- Il doit trouver pleinement sa place parmi les formes de délassément en usage dans notre société.
- Tout ceci ne peut être atteint que par l'union et la collaboration de tous ceux qui se consacrent à la promotion de la danse populaire. Une direction technique centrale est à cet effet au plus haut point nécessaire.

H. H.

*
* *

La Fédération Wallonne remercie cordialement M. Huig Hofman pour son aimable collaboration et pour ses avis judicieux. Nous espérons que nos membres liront avec intérêt cet exposé au sujet d'un mouvement similaire au leur et qui a déjà fait ses preuves chez nos amis flamands.



« **DANSONS !...** »

Le deuxième fascicule de la série est en préparation; il n'est pas encore possible de prévoir quand il sortira de presse.

Le premier fascicule est encore disponible.

Rappelons que le prix en est de 35 fr., réduit à 25 fr. pour les membres adhérents (pour bénéficiaire de cette réduction, il est indispensable d'indiquer sur le talon de versement le numéro de la carte de membre), et que les commandes se font directement par versement au C.C.P. 700.82 de la Fédération.

Les danses reprises dans ce fascicule sont : Aredje d'Ottré (Belgique) - Canadian Barn Dance (Ecosse) - Eide Ratas (Estonie) - Grand Square (U.S.A.) - Kerenski (Finlande) - Klepperwals (Belgique) - Koroboushka (U.R.S.S.) - Maclotte (Belgique) - Patty Cake Polka (U.S.A.) - 's Bauernmoldl (Autriche) - Schoumadinka (Yougoslavie) - Simi Yadech (Israël).

SERVICES FEDERAUX

Petit à petit notre jeune Fédération s'organise. Elle aide les bonnes volontés à former des groupes dans toute la Wallonie, mais elle tient également à donner à ses membres, groupes ou isolés, des services indispensables et qui, pour être réalisés, nécessitaient sa création.

Actuellement ces services comportent :

- 1) l'organisation de stages de formation;
- 2) l'organisation de stages de perfectionnement;
- 3) l'organisation de réunions de démonstration, de propagande et de contacts inter-groupes;
- 4) l'édition d'un bulletin trimestriel et de fascicules de danses;
- 5) une bibliothèque spécialisée;
- 6) une discothèque;
- 7) un service d'enregistrement sur bandes;
- 8) et pour les groupes et responsables de stages, des prêts de matériel.
- 9) envoi de moniteurs aux groupes qui en font la demande.

Pour bénéficier des services fédéraux, il est **indispensable** de produire ou de signaler le numéro de sa carte de membre **pour l'année en cours**.

Rappelons que toutes les demandes concernant la Bibliothèque, la Discothèque, ainsi que le Service de mise sur bandes d'enregistrements, doivent être adressées à l'Administrateur responsable Georges SECRETIN, 14, Parc de l'Etoile, à Ottignies.

Les règlements spéciaux des services repris aux points 5 à 8 peuvent être consultés chez les responsables des groupes (cfr. bulletin n° 13), les Secrétaires régionales, le Bibliothécaire et le Secrétaire Général.

INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE AU 31 DECEMBRE 1961

A. — RECUEIL DE DANSES ET DE CHANTS.

1. RONDES ET DANSES POPULAIRES, I. Raymackers (55 danses de tous pays).
2. CHANSONS POPULAIRES DE L'ANCIEN HAINAUT, Libiez et Pinon - volumes 1A, 1B, 2, 2A, 2B, 5.
3. RONDES SUEDOISES, par Av. Finn Svenonius, trad. ad. F. Duchenne.
4. RECUEIL DES CHANTS DIFFUSES PAR RADIO SCOLAIRE 1958-1959.
5. DANCES OF BELGIUM, R. Pinon et Henri Jamar (texte anglais).
6. RECUEIL DE DANSES D'UN MENETRIER ARDENNAIS, R. Thisse-Derouette.
7. DIX DANSES D'ISRAEL, Centre culturel et éducatif d'Israël.
8. DANSES FRANÇAISES, C. Geoffray et T. Paléau.
9. CHANTEZ, CHANTEZ, C. Geoffray et M. Decitre.
10. DOULCE FRANCE (Chants), G. Teirlinck et G. Colin.
11. CINQ CHANSONS WALLONNES, Montellier.
12. ISRAELISCHE EN JOODSE VOLKSDANS (uniquement les mélodies) Naar de Notenhof.

B. — OUVRAGES - ANNUAIRES - GUIDES.

1. ANNUAIRE DE LA COMMISSION ROYALE BELGE DU FOLKLORE, volumes années 1939; 1949 à 1950; 1953; 1954-1955; 1956; 1957-1958.
2. RECUEIL DE TEXTES DE RECITATIONS DIFFUSEES PAR LA RADIO SCOLAIRE 1957-1958.
3. L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE, Ministère de l'Instruction Publique.
4. UNESCO — Revue analytique de l'Education des Adultes et utilisation des loisirs en Tchécoslovaquie.

5. UTILISEZ LE FILM — QUELQUES SERVICES ET ORGANISMES OU EN OBTENIR — liste de 1960.
6. GUIDE DES ASSOCIATIONS, Danse populaire, art pop., folklore, etc.
7. CATALOGUE GENERAL DE LA DISCOTHEQUE NATIONALE 1959-1960.
8. LA VALONA, Contribution à l'étude du mot « wallon » à l'étranger, R. Pinon.

C. — REVUES.

1. CAHIERS J.E.B.
2. AREP-ECHO, Revue de l'Ass. des Régentes en Education Physique.
3. FEUILLETS D'INFORMATION du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.
4. JAN SPEELMAN, Bulletin de la V.D.C.V. (texte néerlandais).
5. DANSBALANS, Bulletin de la NEVO (texte néerlandais).
6. JOURNAL OF THE INTERNATIONAL FOLK MUSIC COUNCIL (texte anglais) (à partir de 1962).
7. CAHIERS DU FOLKLORE WALLON, Bulletin de la F.G.F.W.
8. FEUILLETS S.N.J.
9. NOTRE THEATRE (F.N.D.C.).



AUX ISOLES...

La danse populaire vous intéresse; vous souhaitez être documentés sur ce qui se fait dans ce domaine; vous souhaitez participer à certaines, sinon à toutes activités fédérales. Le moyen le plus simple de réaliser ces désirs : affiliiez-vous, dès aujourd'hui, à la Fédération. La cotisation de membre adhérent individuel est de 65 fr. la première année et valable jusqu'au 31 décembre 1962.

Cette cotisation minime vous donne droit aux services fédéraux : bulletin trimestriel, circulaire d'informations générales, bibliothèque spécialisée, discothèque, service d'enregistrement sur bande, droit de participation gratuit ou à taux réduit aux stages de formation ou de perfectionnement, réduction sur les éditions fédérales (« DANSONS !.. »), etc.

Versez 65 fr. au C.C.P. 700.82 de la Fédération et vous recevrez en même temps que votre carte de membre toute la documentation souhaitable.

ACTIVITES FEDERALES OU SOUS LE PATRONAGE DE LA FEDERATION

A L'AUBERGE DE LA JEUNESSE DE HUYZINGEN...

Les 27 et 28 février 1962 eut lieu à Huyzingen une rencontre de divers groupes. Cette réunion, à laquelle la Fédération avait accordé son patronage, a rassemblé en l'Auberge de Jeunesse, une quarantaine de danseurs et danseuses qui, après un veillée « danses populaires » menée par R. De Page et L. Crabbé, se sont élancés le lendemain dans la nature sous la conduite de R. Vandervorst. De retour à l'A.J., nouvelle réunion dansante jusqu'à la clôture du week-end qui eut lieu vers 18 heures.

Etaient représentés les groupes suivants : « Folklore » de la Fédération gymnique YWCA; « Farandole » de Stockel-Joli-Bois; « U.L.B. Danses populaires et folkloriques ».

A LA FEDERATION GYMNIQUE DE L'Y.W.C.A.

Renouant avec une tradition chère à l'YWCA, le jeune groupe « Folklore » de la Fédération gymnique YWCA a organisé le 23 février 1962 son premier « bal » inter-groupes. Tous les groupes de l'agglomération bruxelloise, affiliés à la Fédération, y avaient été invités. La participation fut nombreuse : les responsables ont dénombré environ cent vingt jambes appartenant aux groupes « Carmagnole », « Folklore - Fédération gymnique YWCA », « Farandole », « Rondinella - Fédération gymnique YWCA », « U.L.B. - Danses populaires et folkloriques » et « Opchaïdi ». Commencée dès 20 heures, la réunion se termina vers 23 heures. Réussite complète qui, nous l'espérons, sera suivie d'autres.

Nos félicitations à « Folklore » pour son initiative !

COLLABORATION AU BULLETIN FEDERAL

Les articles ou les communiqués destinés à être publiés dans le bulletin sont à envoyer à l'adresse du Secrétaire général, avec indication du nom du groupe et du numéro de la carte de membre pour 1962.

ACTIVITES DES GROUPES FEDERES

Les groupes fédérés sont invités à faire part aux Secrétariats général ou régional, des activités accessibles à tous les membres de la Fédération et à donner un compte rendu de ces manifestations.